

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er décembre 2023

VISANT À INTERDIRE L'USAGE DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE - (N° 1934)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par
M. Plassard

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.